



Règlement des réparations produits

valable à partir du 01 janvier 2016

La garantie :

- Appareil neuf: 24 mois à partir de la date d'achat inscrite sur la facture / quittance (sans copie de la facture d'achat ou autre preuve d'achat, la garantie ne fonctionnera pas)
- Appareil neuf: Dans le cadre d'une utilisation professionnelle, la garantie sera réduite à 12 mois.
- Réparation: La garantie est de 6 mois sur une réparation effectuée par nos soins et sur les pièces détachées remplacées.
(Cette garantie ne sera pas appliquée pour d'autres dysfonctionnements)

Produits défectueux sous garantie

- Réparation gratuite

La garantie ne fonctionne pas dans les cas suivants :

- Influence externe
- Installation non appropriée (pas aux normes)
- Non respect du manuel d'utilisation et / ou des mises en garde du fabricant
- Cas de force majeure (événement imprévisible, inondation....)
- Mauvaise utilisation
- Intervention sur l'appareil d'une personne non autorisée (un non professionnel)
- Usure normale
- les dommages liés à une chute de l'appareil et / ou coup, l'utilisation du produit avec un courant électrique non adapté, l'utilisation du produit à proximité de l'eau
- Appareil entartré
- Appareil endommagé lors du transport (les appareils doivent être correctement emballés)
- Congélation
- Entretien (maintenance) insuffisant

Produit défectueux sans garantie :

Devis et coûts forfaitaires :

- Les devis sont payants (voir ci-dessous la liste des coûts forfaitaires des devis)
Dans le cadre de l'acceptation de la réparation ou de l'achat d'un nouveau produit, le coût du devis ne sera pas facturé. Dans le cas contraire, si la réparation n'est pas souhaitée par le client et si celui-ci ne désire pas acheter un nouveau produit, les coûts du devis, seront alors facturés.
- Les coûts de réparation d'un gros appareil s'élèvent à un peu plus d'un quart de son prix de vente actuel.
- Un devis vous sera donc soumis.
- Pour les petits appareils, ceci est seulement valable si les coûts de réparation s'élèvent à 50 CHF minimum
- Si les coûts de réparation d'un appareil sont supérieurs au prix de vente, nous vous proposerons alors, une offre d'échange avec un appareil neuf.
- Aucune quittance ou preuve d'achat ne sera plus acceptée dès lors que le devis aura été validé.



Devis :

- a) **Sans réponse du client sous 4 semaines (date du devis) :**
l'appareil sera retourné non-réparé avec facturation des coûts forfaitaires du devis et des frais de port
- b) **Le client décide de renoncer à la réparation de l'appareil :**
- **Renvoi de l'appareil non-réparé :**
les coûts forfaitaires du devis et des frais de port seront facturés
 - **Destruction de l'appareil :**
les coûts forfaitaires du devis seront facturés
- c) **Acceptation du devis ou de l'offre d'échange :**
les coûts forfaitaires du devis ne seront pas facturés.
Lorsque l'offre d'échange est acceptée, l'appareil échange est alors détruit.

Tarifs des coûts forfaitaires devis et frais de port

	coûts forfaitaires	Frais de port
Petits appareils	30.00	16.66
Gros appareils (machine à laver)	110.00	46.30
Robots ménagers et Cooking Chef*	60.00	16.66
Machines à café automatiques	60.00	16.66
Nespresso (gamme Lattissima)	50.00	16.66
Centrales vapeur	50.00	16.66
Climatiseurs	110.00	46.30
Déshumidificateurs	60.00	46.30
Chauffages	30.00	16.66
Pièces détachées	--	16.66

Edition janvier 2015. **Prix en CHF hors TVA**, sous réserve de modifications de prix.

*Robots ménagers : Kenwood Chef / Major, K-Mix, Prospero, MultiOne

Réclamations seront acceptées dans les 5 jours après la date de facturation.